

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUILLET 2009

L'an deux mil neuf, le trente juillet à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 21 juillet 2009, s'est réuni sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Présents : Lionel FAYE , Maire – Michel AUDIBERT- Pierre SELLA – Philippe FRANCY- Stéphanie VENTURA-FORNOS – Patrick PEREZ, adjoints – Patricia SIMON – Patrick SIMON - Eric SOENEN – Jean-Luc MIARD – Muriel EYRAUD - Xavier GRANGER.

Pouvoirs : Florence GIROULLE à Xavier GRANGER

Pierre BARDIN à Patricia SIMON

Catherine LARGETEAU à Patrick PEREZ .

Absents excusés : Roland COIFFE – Raphaële COLES – Sandrine GAYET – Bernard CAPDEPUY.

Secrétaire de séance : Stéphanie VENTURA- FORNOS.

* * *

M. le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du 25 juin 2009. Aucune observation n'est formulée et il est adopté et signé par les membres présents.

CONVENTION D'AMENAGEMENT ECOLE **DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME ARCHITECTURAL TRIENNAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la candidature « Convention d'Aménagement d'Ecole » retenue par le Conseil Général de la Gironde lors de la Commission Permanente du 3 mars 2008,

Vu l'étude préalable réalisée par le Cabinet NECHTAN dont le programme a été arrêté par le comité de pilotage le 2 juillet 2009 dont un exemplaire est joint en annexe,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire sur la présentation du programme triennal des travaux à réaliser à l'école,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- Adopte le principe de création de six unités pédagogiques et le phasage des travaux se décomposant comme suit :
 - construction d'une salle de motricité (Septembre 2010/ Février 2011)
 - construction d'un préau à l'école maternelle (Eté 2011)
 - extension et rénovation de deux classes de maternelle (Septembre 2011/ Septembre 2012)
 - extension et rénovation de deux classes de primaire (Septembre 2011/Septembre 2012)
- Adopte le plan de financement pour les travaux dont le coût HT est estimé à 1 037 965 € et pour l'équipement à 14 012 €
- Sollicite l'aide financière du Conseil Général dans le cadre de la Convention d'Aménagement d'Ecole :
 - pour les travaux : la somme de 16 500 € par unité pédagogique (55% d'un montant plafonné à 30.000 €) soit un total de 99 000 €
 - pour l'équipement de chaque unité : la somme de 1150 € (50% d'un montant plafonné à 2300 €) soit un total de 6 900 €.

- S'engage à financer le solde restant à sa charge par emprunt
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

M. le Maire précise qu'une subvention au titre de la DGE sera également demandée à l'Etat. On peut prétendre à une aide de 35.000 € par an.

M. le Maire laisse la parole à M. Patrick SIMON qui expose le plan de financement de ce programme de travaux.

Un prêt sera réalisé avec étalement sur les trois années de travaux. Si on considère le tableau d'amortissement prévisionnel de la dette, on constate une baisse des échéances annuelles d'environ 50 000 € à partir de 2014 /2015. Avec le financement de ce programme de travaux, le montant de la dette reviendra au même niveau que cette année.

M. le Maire rappelle qu'une deuxième CAE devra suivre pour l'aménagement du restaurant scolaire dans l'actuelle maternelle et la création de classe et de bureaux administratifs dans l'actuel réfectoire.

La première CAE sera examinée en commission départementale en Octobre prochain.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. FRANCY propose de réaménager le stationnement devant la mairie et l'école maternelle, afin de réserver des places aux administrés et aux parents d'élèves. Le personnel communal et les élus devront privilégier les emplacements de parking autour de la place Aristide Briand et sur le square Raoul Magna.
- M. PEREZ évoque la signalisation routière qui est en cours d'installation et qui appelle à revoir les arrêtés réglementaires. Il demande une réflexion globale et une communication auprès des administrés.

La séance est levée à 21 heures.